MAJ janvier 2020

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) DE PAYS TIERS, NON EUROPEEN(NE), NON ALGERIEN(NE)

Vous venez d'arriver en France avec un visa de long séjour (VLS) valant titre de séjour (VLS / TS)

PREMIERE DEMANDE DE TITRE

DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE

Procédure à suivre :

Deux mois avant la fin de validité de votre visa, vous devez demander le renouvellement de votre titre de séjour.

Liste des pièces à fournir POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE :

- Visa de long séjour portant mention de l'article du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile relatif au motif du séjour.
- Justificatif d'état civil et de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée) ; extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- si vous êtes marié(e) et/ou avez des enfants : carte de séjour de votre conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
- facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (*pas de copie*).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre
- Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre

VOUS ÊTES SALARIÉ(E)

Documents spécifiques au titre sollicité :

PREMIERE DEMANDE

- Le cas échéant, justificatif d'acquittement du droit de visa de régularisation de 340 €.
- Attestation de l'OFII de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'intégration républicaine (CIR).
  - Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :
- l'autorisation de travail correspondant au poste occupé (CERFA visé par la DIRECCTE/SMOE) [CERFA n° 15187*02] ;
- élément de la dernière déclaration sociale nominative de l'employeur vous concernant ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargée sur https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/
  - Si vous n'occupez plus d'emploi :
- attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail.
  - Si vous avez changé d'emploi :
- attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail ;
- dossier de demande d'autorisation de travail soumis par le nouvel employeur (formulaire CERFA n° 15186*03) - avec les pièces justificatives précisées en annexe du formulaire correspondant à la situation du salarié.
- Demande effectuée dans le cadre d'un changement de statut :
- Dossier de demande d'autorisation de travail soumis par le nouvel employeur (formulaire CERFA n° 15186*03) - avec les pièces justificatives précisées en annexe du formulaire correspondant à la situation du salarié;

RENOUVELLEMENT

À l'issue de la 2ème année de validité de sa carte de séjour temporaire « salarié » :

- Élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur concernant le salarié avant la demande de renouvellement du titre de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargée par le salarié sur https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) DÉTACHÉ(E) ICT

PREMIERE DEMANDE

Documents spécifiques au titre sollicité :

Formulaire CERFA n°15619*01, des éléments des contrats de travail justifiant la première demande, nouveau formulaire déclarant les nouveaux contrats avec les pièces justificatives demandées.

RENOUVELLEMENT

- **Justificatifs de la première demande (documents communs)**

VOUS ÊTES MEMBRE DE FAMILLE D'UN SALARIÉ DÉTACHÉ ICT

PREMIERE DEMANDE

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Carte de séjour pluriannuelle portant la mention « salarié détaché ICT » accordée à son parent ou conjoint.

- Extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (document correspondant à la situation au moment de la demande) (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour).

RENOUVELLEMENT

- **Justificatifs de la première demande (documents communs**

VOUS ÊTES ENTREPRENEUR

PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Attestation de l'OFII de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'intégration (CIR).

En cas de création (nouvelle activité) :

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour) ;
- Documents prévus par l'arrêté n° INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale » ou « passeport talent – 5° du L. 313-20 » ;
- Tout justificatif sur la viabilité économique du projet de création de l'entreprise.

En cas de poursuite d'activité :

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants ;
- Documents prévus par l'arrêté n° INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale » ou « passeport talent » (créateur d'entreprise – 5° du L. 313-20) ;
- Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

VOUS SOUHAITEZ EXERCER UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE

PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Attestation de l'OFII de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'intégration républicaine (CIR)

- En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) : justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de son activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;

- En cas de poursuite d'activité : tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

- Si exercice d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

VOUS ÊTES JEUNE AU PAIR

PREMIERE DEMANDE

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Copie d'une pièce d'identité de chacun des parents de la famille d'accueil.

- Convention d'accueil (CERFA n°15973*01) remplie et signée par les deux parties.

- Tout document attestant d'un parcours complet d'études secondaires ou d'une forme de qualifications professionnelles.

RENOUVELLEMENT APRES UN VLS VALANT TITRE DE SEJOUR

- **Visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne ou carte de séjour en cours de validité.**

- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;

à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

- **Convention d'accueil (CERFA n°15973*01)** remplie et signée par les deux parties

- **Justificatif d'affiliation à l'assurance maladie** couvrant la durée de son séjour

- **Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre.